

Produit distribué par :



**FICHE DESCRIPTIVE
TECHNIQUE ET COMMERCIALE**

Désignation commerciale : ABSORBANT VEGETAL IGNIFUGE pour les sols (AVI).

Destination : Absorbant industriel permettant la maintenance et le nettoyage des surfaces.

Texte orienté consommateurs : S'utilise pour absorber tous les liquides, hydrocarbures, huiles, acides...Ne contient pas de poussières dangereuses (silice). Respecte l'environnement et les normes de sécurité en milieu industriel.
Constitué de particules de bois broyées et déshydratées à plus de 900 degrés, puis ignifugées.
N'est pas abrasif et ne roule pas sous les pieds. Fort pouvoir d'absorption.
Ne présente aucun danger pour l'homme ni pour l'environnement, biodégradable et incinérable à 99%
Testés CNPP. Conforme aux normes NFT 90361 / NFT 90362.

Références : interne Global Hygiène
EAN13
Nomenclature douanière

R401A
sans
44013010

Composition et caractéristiques techniques :	Composition Couleur Forme / Origine Masse Volumique Granulométrie PH Pouvoir Absorbant (en poids) Pouvoir Absorbant (en volume) Solubilité dans l'eau (20°C) Matières à éviter Biodégradabilité Perte au feu Taux de cendres	ABSORBANT VEGETAL IGNIFUGE Ocre particules de bois / résineux 200 kg/m3 environ < ou = à 2000 microns 5 Eau : 420 % Gas oil : 350 % 80% insoluble Eau de Javel (possibilités de réactions dangereuses) 99% 99% 1%
-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mode d'emploi

1. Epandre l'absorbant sur toutes surfaces pouvant être glissante ou souillée, sans excès.
2. Malaxer avec un balai si besoin.
3. Le changement de couleur indique que l'absorption est totale
4. Renouveler l'opération si nécessaire.

Attention : L'AVI contaminé par des produits polluants peut présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés.
Il doit être manipulé et stocké avec les mêmes précautions. Sa collecte, son étiquetage et son élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination et notamment celle concernant l'élimination des déchets dangereux.

Conditionnement : Colis
Contenance
Poids net
Palette
Nombre de colis /palette

Sacs
40 litres (+/-5%)
8 Kg 550
100*120
70 sacs par palette

Nota Bene : Version 20140730 : Les présentes caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis de notre part.
Contrôle de fabrication réalisé sur le poids du produit fini dans les tolérances définies par la Norme AFNOR.